Flash ACCUEIL
Le journal d'information des professionnels des milieux d'accueil
ONE OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE
N°15 - 1er trimestre 2013

SOMMAIRE

AU QUOTIDIEN P. 2-5
Je, tu, il/elle se forme ...
FOCUS Accueillants Autonomes

SANTÉ P. 6-8
Comment réduire le risque de mort subite du nourrisson ?

ZOOM SUR ... P. 9-10
Faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap

JURIDIQUE P. 11-13
Déclaration fiscale 2013 ...
A vos plumes ...

ACTUALITÉ P. 14-21
Sécurisation dans les milieux d'accueil

Université d'automne de la Ligue des familles 2012, derniers échos ...

La F.I.L.E. vous invite au prochain colloque

Relations Internationales de l'ONE : une visite marocaine

RECETTE P. 22-23
Les lentilles ...
Vertes, brunes, oranges,
elles colorent les repas des petits

À ÉPINGLER P. 24-26
Invitation aux professionnels de l'accueil 0-3 ans

Réédition de la brochure « Chouette on passe à table ! »

L'ONE au rapport !
2011, année de la transversalité ...

FLASH-BACK P. 27

POUR ALLER PLUS LOIN ... P. 28

EDITO

La longueur de l'hiver a fait croître nos attentes vis-à-vis du printemps !

Espoirs de ne plus jamais voir se renouveler le drame de Termonde que l'hiver judiciaire nous a rappelé. Au quotidien, des actions concrètes sont et pourront toujours être prises pour améliorer la sécurité dans les milieux d'accueil. Il importe cependant de bien garder à l'esprit que le risque 0 n'existe pas et qu'il faut préserver le rôle de lieu de vie et l'ancrage local des milieux d'accueil.

Espoirs des familles de trouver une place d'accueil accessible à tous... En automne, la Ligue des Familles rappelait, comme l'ONE et bien d'autres, le besoin criant de places d'accueil. La presse annonçait, quant à elle, le retour du Plan Cigogne sur la table du Gouvernement de la Communauté française... Une Cigogne fera-t-elle le printemps ?

Espoirs de soutenir les gestes quotidiens, les initiatives, les connaissances de chaque professionnel de la petite enfance qui contribuent à faire grandir, aux côtés des parents, les générations de demain. Nous attirons à ce sujet votre attention sur la création d'un espace du Flash Accueil dédié au partage de **vos expériences concrètes** et vous invitons à y participer sans réserve.
Bonne lecture !

Eddy Gilson
Direction milieux d'accueil 0-3 ans

FOCUS **Accueillants autonomes**

JE, TU, IL/ELLE SE FORME...

Nous poursuivons notre tour des repères psychopédagogiques du Code de qualité de l'accueil, avec l'avant-dernier repère, le 14[1] : Soutenir un processus de formation continue.

Nous l'aborderons en trois parties : la première, à l'intention des accueillants autonomes (m/f). Dans les prochaines éditions, nous illustrerons les contenus de ce repère à l'intention des accueillants conventionnés (m/f) et enfin, pour les professionnels exerçant leur activité au sein d'un milieu d'accueil collectif.

Pour soutenir les professionnels de l'accueil dans leur réflexion et les accompagner dans le développement de pratiques professionnelles adaptées, la dynamique de formations continues constitue une obligation légale[2] mais aussi un moyen à privilégier, y compris pour les accueillants autonomes.

AU-DELÀ DE L'OBLIGATION, QUELS SONT LES AVANTAGES À SE FORMER ?

Partir en formation peut vraiment être bénéfique pour réfléchir et développer ses pratiques d'accueil. C'est également l'occasion de s'octroyer un temps de pause pour prendre le recul nécessaire, à la poursuite de ses activités.

De même, la rencontre avec d'autres professionnels, autour d'une même thématique, permet d'ouvrir le champ des possibles, quant aux pistes de travail et leur(s) application(s) concrète(s) sur le terrain.

« En 2012, j'ai suivi la formation sur la réanimation des enfants, c'était en soirée et c'était vraiment intéressant. En plus, il y avait des collègues de Bruxelles et ça, c'était vraiment chouette, j'ai appris beaucoup de choses ! »

Nadine, accueillante autonome, à Bruxelles

« En général, on puise les idées des formatrices mais ce qui est aussi très important, c'est l'échange et les discussions entre les participants, cela donne plein d'idées. »

Sarah et Virginie, co-accueillantes à Bonlez

La formation est le lieu où quelques graines peuvent être semées et où il est important de pouvoir prendre le temps d'observer comment ce processus peut être intégré dans le travail avec les enfants au quotidien.

On ne peut qu'observer l'impact positif de ce processus de formations continuées sur le milieu d'accueil et ceux qui le fréquentent. A titre principal, pour les enfants, qui sont finalement les premiers bénéficiaires et d'autre part, les accueillants eux-mêmes, qui trouvent souvent plus de cohérence dans l'accueil qu'ils proposent. Cet intérêt centré sur les enfants rencontre également celui des parents.

COMMENT CHOISIR UNE FORMATION QUI M'APPORTERA VRAIMENT QUELQUE CHOSE ?

Un temps de réflexion est nécessaire pour que le choix de la formation soit une réelle plus-value pour le projet d'accueil.

1 Brochures **« Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) »** – Soutien à l'activité des professionne(le)s – ONE 2004
2 **Art 43. de l'Arrêté portant réglementation générale des milieux d'accueil** (2003) : Tout milieu d'accueil assure la formation continue de son personnel, notamment en l'inscrivant à des modules de formation compris dans un programme de formation continue arrêté au moins tous les 3 ans par le Gouvernement, sur proposition de l'Office.

Quelques idées pour démarrer :

- Quelles compétences je souhaite développer et pourquoi ?
- Quelles situations sont difficiles pour moi ?
- Quelles pratiques je souhaite améliorer ?
- Quels impacts pour moi, pour les enfants ?
- Si je travaille en co-accueil : s'inscrit-on ensemble ou du moins à la même thématique ou choisit-on des formations différentes ?
- ...

Le rôle de l'Agent Conseil est essentiel par rapport à ces choix. Il accompagne les accueillants à identifier les contenus prioritaires mais aussi, à relayer les besoins de formation auprès de l'ONE.

Une prise de contact directe avec les opérateurs de formation peut également aider à concrétiser la démarche, par les réponses aux questions liées notamment aux contenus, au profil des participants, à la méthodologie de formation mais aussi, en faisant part des éventuels attendus.

- Quel type de formation je souhaite suivre ? Plutôt adressées aux personnes qui font le même travail que moi ou plutôt en ciblant une thématique ? Plutôt des exposés ou des formations dynamiques avec des échanges et des réflexions partagées ?
- Les horaires de formation sont-ils adaptés à mon organisation professionnelle ?
- La formation peut-elle être délocalisée, chez moi ou un autre accueillant, si nous réunissons plusieurs accueillants ?
- ...

« Ce qui nous a apporté le plus, c'est d'aller en formation ensemble. On peut en discuter par la suite, avoir une réflexion plus poussée et mettre en pratique ensemble ce que nous avons appris.

En tout cas, je pense qu'en commun c'est mieux, parce que même quand une collègue va à une formation, ce n'est pas pareil d'avoir assisté à la même formation qu'elle.»

Sarah et Virginie, co-accueillantes à Bonlez

UN COUP DE POUCE POUR LES ACCUEILLANTS

Depuis 2008, en vue de faciliter l'accès aux formations continues, les accueillants et les co-accueillants d'enfants à domicile ont la possibilité, s'ils remplissent quelques conditions, de prétendre à un incitant annuel pour leur participation à une ou deux journées de formation continue sur l'année écoulée.

En 2011, 137 accueillants autonomes ont introduit une demande et ont bénéficié de cet incitant.

Pour pouvoir bénéficier de cet incitant[3], l'accueillant doit :

- être autorisé sur l'année de référence
- avoir suivi l'équivalent de minimum 1 journée de formation continue (6h) au cours de l'année de référence
- avoir suivi une formation en lien avec le métier d'accueillant d'enfants.

Un formulaire de demande d'incitant est à compléter et à renvoyer au Service des Formations Continues de l'ONE.

Evolution des incitants Formations Continues sur 4 ans

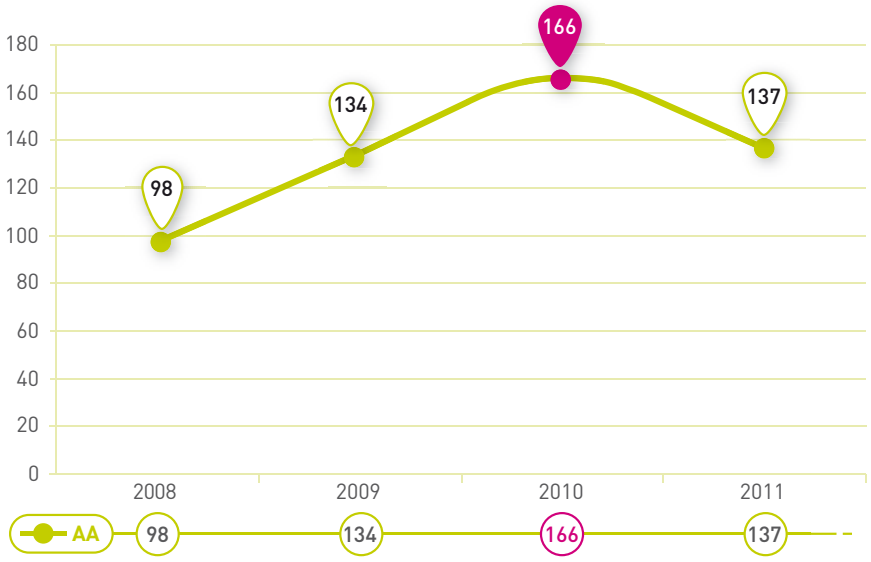

3 Montant pouvant varier en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible

UN PANEL DE DISPOSITIFS DE FORMATIONS ADAPTÉS À MON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Plusieurs dispositifs sont construits de manière spécifique pour les accueillants et méritent un réel détour !

- Les **ateliers de formation** organisés par les Agents Conseil, au sein de chacune des Subrégions.

  De nombreuses thématiques y sont régulièrement mises à l'honneur. N'hésitez pas à contacter votre Agent conseil pour en savoir plus !

A vos agendas

Thématique : **« Chouette, on passe à table ! »** organisée près de chez vous prochainement

Subrégions	Dates pour 2013
Luxembourg	20 avril
Liège	27 avril
Bruxelles	21 septembre
Namur	5 octobre
Hainaut	19 octobre
Brabant wallon	23 novembre

Possibilité de rejoindre un groupe de participants au sein d'une autre Subrégion

- Les **modules de formation** proposés annuellement dans la brochure ONE[4] de formations continues destinées au(x) professionnel (le)s de l'accueil 0 - 3 ans.

  Parmi les modules qui se rapportent plus particulièrement au métier d'accueillant à domicile, citons notamment :

  - Un milieu d'accueil ouvert à l'enfant en situation de handicap – ARAPH (p21)
  - La juste distance parents-professionnels dans les milieux d'accueil de l'enfant – Ateliers de l'Insu (p24)
  - Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour qu'ils parlent – Autrement dit (p26)
  - Comment respecter et accompagner l'enfant dans son développement – CCE (p38)
  - Construire une réalité éducative avec les parents – les cents langages des enfants (p48)
  - Les pleurs et colères des bébés et des jeunes enfants – EPE (p58)
  - «Voyage autour de ma maison » : éveil au mouvement créatif chez le petit enfant de 6 mois à 3 ans – Théâtre de la Guimbarde (p86)
  - Moi, adulte, et mes émotions dans la relation à l'autre – ISBW (p100)
  - ...

« Quand on a reçu en juin le syllabus de formation, on a regardé ensemble et on a choisi chacune une formation séparée, plus une formation commune.

3 jours pour l'une et pour l'autre, dont 2 jours en commun... la formation seule, on l'a finie en 2012 et celle commune a débuté en 2013. »

Sarah et Virginie, co-accueillantes à Bonlez

- Mais aussi, **tout autre dispositif de formation** (conférence, échanges de bonnes pratiques, ateliers créatifs,...) organisé par d'autres opérateurs actifs dans le champ de la petite enfance.

COMMENT ORGANISER MON TEMPS DE FORMATION AVEC MON ACTIVITÉ D'ACCUEIL ?

Se former influence chaque mode d'organisation.

Certains accueillants préfèrent se former en dehors de leur horaire de travail, d'autres aménagent leur temps, en l'intégrant directement dans le règlement d'ordre intérieur (ROI).

Plus les parents seront informés à l'avance des modalités d'organisation de l'accueil, plus ces derniers pourront trouver d'autres formules d'accueil pour leur enfant durant le temps de la formation.

Il est important d'évoquer la valorisation de la démarche de formation avec eux, en échangeant sur les thématiques travaillées au cours des formations suivies, ainsi que sur les éventuels aménagements du projet d'accueil envisagé.

Dégager du temps complémentaire pour réfléchir à la mise en place des acquis de formation au sein du milieu d'accueil est une étape tout aussi importante.

« C'est bien écrit dans le ROI que nous fermons maximum deux jours pendant l'année. Mi-septembre, on a reçu la confirmation des formations et on a pu prévenir les parents au moins un mois à l'avance. On a prévenu les parents de 5 enfants de ne pas venir dans un premier temps et puis pour l'autre formation, c'étaient les 5 autres enfants. Nous tenons compte des disponibilités des parents et de ce qui est possible pour eux. »

Sarah et Virginie, co-accueillantes à Bonlez

4 Voir brochure sur le site de l'ONE - www.one.be

EN RÉSUMÉ : JE, TU, IL/ELLE SE FORME ...

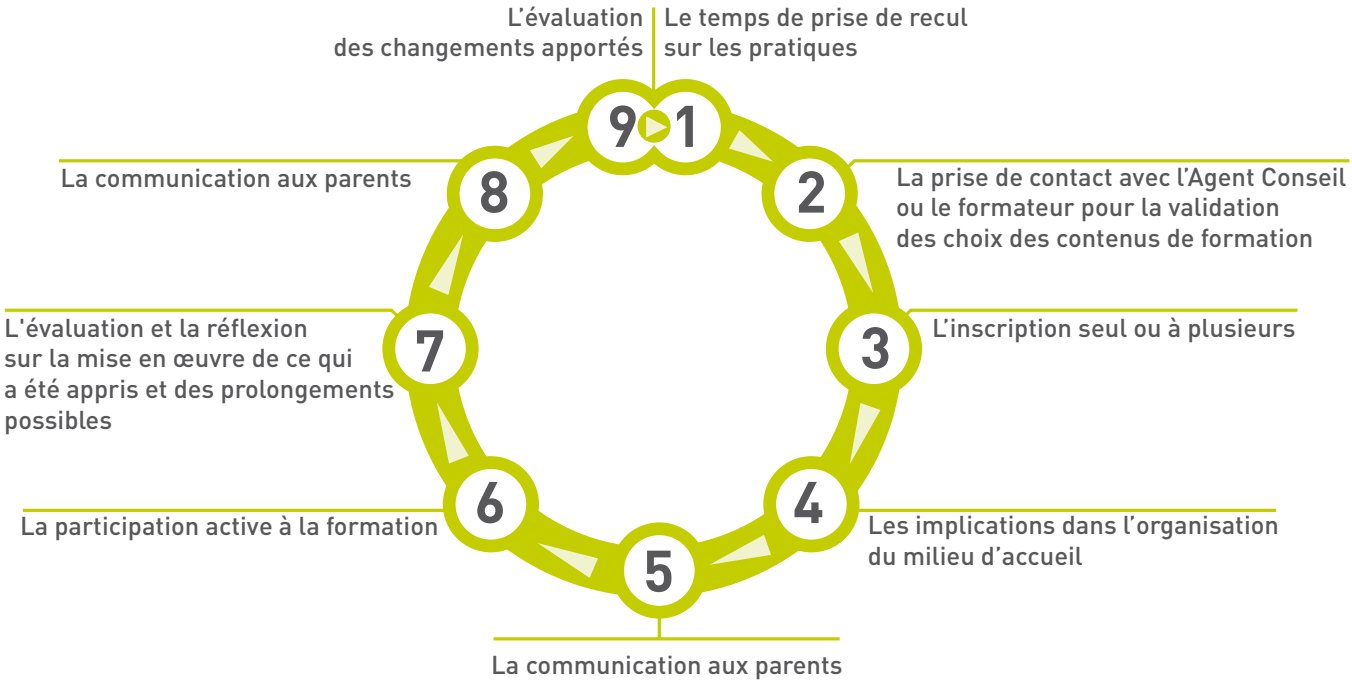
1 Le temps de prise de recul sur les pratiques
2 La prise de contact avec l'Agent Conseil ou le formateur pour la validation des choix des contenus de formation
3 L'inscription seul ou à plusieurs
4 Les implications dans l'organisation du milieu d'accueil
5 La communication aux parents
6 La participation active à la formation
7 L'évaluation et la réflexion sur la mise en œuvre de ce qui a été appris et des prolongements possibles
8 La communication aux parents
9 L'évaluation des changements apportés

Chafia EL MIMOUNI,
Conseillère pédagogique ONE (Bruxelles)

Hanane ISMAILI,
Agent Conseil ONE (Bruxelles-Brabant wallon)

Isabelle VAN VAREMBERGH,
Responsable Service Formation continue

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure
  « Formations continues destinées au(x) professionnel(les) de l'accueil » Programme 0-3 ans
  Octobre 2012 - Septembre 2013
- Service formation ONE - Tel : 02 542 13 90
- voir Flash Accueil N°2 - p.9
  - L'incitant formation
- voir Flash Accueil N°9 - p.13
  - La formation continue :
    une démarche qui vise la cohérence des pratiques
- voir Flash Accueil N°12 - p.15
  Formation continue :
  un processus qui vise l'évolution professionnelle

COMMENT RÉDUIRE LE RISQUE DE MORT SUBITE DU NOURRISSON ?

Quelles informations recevoir en matière de sommeil de l'enfant (au moment de l'inscription, les premiers jours d'accueil, au cours de l'accueil) et à échanger avec les parents pour réduire le nombre d'accidents au cours du sommeil (mort subite, strangulation, étouffement, asphyxie, ...) jusqu'à l'âge d'un an ? Quelles mesures prendre en matière d'environnement ?

Dès le 1er contact avec les parents, il est nécessaire de s'enquérir des habitudes de sommeil de l'enfant :

- Quels sont ses premiers signes de fatigue ?
- Quel est le rituel de mise au lit (bercement, chansonnette, ...) ?
- Dans quelles conditions l'enfant dort-il à la maison (dans un berceau, un lit, avec les parents, dans le noir ou la pénombre, dans le bruit ou le calme, ..) ?
- Dans quelle position dort-il (dos, ventre, côté) ?
- Comment se passe le réveil ?

La reproduction des pratiques familiales au sein du milieu d'accueil devra être réfléchie et discutée au préalable avec les parents sur base des recommandations ONE[1].

Les premières semaines d'accueil seront l'occasion d'observer l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins. L'échange quotidien avec les parents sur le sommeil de l'enfant, tant à la maison que dans le milieu d'accueil, devra se poursuivre tout au long de l'accueil de l'enfant.

Ainsi, tout changement observé dans les habitudes de sommeil de l'enfant devra être signalé.

Voici deux situations où les échanges entre l'équipe et le parent ont permis de prendre en compte un maximum de paramètres pour le bien-être de l'enfant durant son sommeil :

1

En raison d'une plagiocéphalie (crâne plat), les parents du petit Mathys, âgé de 5 mois, ont demandé à la responsable de la MCAE (Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance) où est accueilli leur enfant, de faire dormir celui-ci sur le ventre, suite aux conseils de leur ostéopathe. Après concertation avec l'ensemble de l'équipe et les parents, cette demande a pu être entendue après que la responsable ait obtenu un certificat du médecin attestant que l'enfant pouvait dormir en position ventrale.

2

Soucieuses de respecter les habitudes de Léa, âgée de 3 mois, Eliane et Laura ont accepté, à la demande des parents, d'utiliser une couette et un oreiller pour le repos de l'enfant. Après une discussion avec leur Agent Conseil sur les risques liés à l'usage de couverture avec un bébé si jeune, les co-accueillantes ont décidé d'en reparler avec les parents et de privilégier l'utilisation d'un sac de couchage adapté.

1 Voir Brochure Education à la santé ONE 2011 « Prévention de la mort subite du nourrisson »

JE DORS BIEN, EN SÉCURITÉ

Quelles sont les précautions à respecter pour permettre à chacun des enfants de dormir en sécurité ?

1. Je dors exclusivement sur le dos.
2. Je dors à plat sur un matelas dur.
3. Je suis dans un sac de couchage à bretelles.
4. Ma chambre est aérée, à température modérée.
5. Je partage ma chambre, sans partager mon lit.
6. Je « tute » en m'endormant.
7. Depuis ma conception, pas de tabac, d'alcool et de drogues pour ma maman.
8. Je suis vacciné et protégé des infections.
9. Je suis allaité.
10. Je ne présente ni symptôme particulier, ni de facteur de risque.

11. Je ne suis pas maltraité.

Et pratiquement ?

1

Je dors exclusivement sur le dos car la position ventrale majore fortement le risque de mort en berceau et en particulier, si je n'y suis pas habitué. Je ne dors pas non plus sur le côté car je peux me retrouver en position ventrale.
Si j'étais prématuré, même si j'ai été mis sur le ventre aux « soins intensifs », je dors sur le dos depuis la 32ème semaine d'âge post-conceptionnel.

A plat et sur le dos, j'ai moins de risque d'inhaler, si je vomis ou si je régurgite.

J'évite la **plagiocéphalie de décubitus,** en tournant alternativement ma tête à gauche et à droite.

Et quand je suis éveillé et surveillé, je suis bien sur le ventre !

2

J'ai remis à plus tard oreillers, matelas mous, peaux de moutons, ...
Mon matelas est ferme et plat, il remplit bien le fond du lit.
Les barreaux éventuels ne laissent pas passer ma tête.
Les parures et tours de lit n'ont guère d'utilité et peuvent présenter des risques. Il en est de même pour des guirlandes, cordes et autres décors.

L'inclinaison de mon lit n'est pas nécessaire car elle peut me faire glisser au fond du lit et rendre ma respiration difficile.

Le siège-auto ou le relax ne doit pas être utilisé habituellement comme moyen de couchage, il peut provoquer une altération de mon oxygénation.

3

Je suis habillé en fonction de la température ambiante, dans mon sac de couchage à bretelles. Je n'ai sur moi ni couette ni couverture, sous lesquelles je pourrais m'asphyxier.
Si je suis emmailloté, c'est ni trop serré (je dois respirer !), ni trop lâché (le « maillot » pourrait me coincer).

Ma tête n'est jamais recouverte : ce n'est pas par la tête que je peux réguler ma température interne quand elle monte.

Quand elle est recouverte, je contrôle moins bien ma respiration et mon cœur.

4

L'aération quotidienne de ma chambre disperse les éventuels polluants.

Le chauffage est limité à 18°C.

S'il fait plus chaud, un ventilateur peut être utile : il brasse l'air et améliore les échanges thermiques.

5

Je ne partage mon lit avec personne, même pas mon jumeau.

Les animaux sont exclus.

6

On me propose la tute pour m'endormir. Même si je la perds, l'effet protecteur (quant à la mort subite) dure toute la nuit. Elle n'est évidemment pas attachée.

Allaité, j'ai attendu l'âge de 34 semaines avant de me voir proposer une tute à l'endormissement, pour ne pas compromettre mes capacités de téter.

7

La fumée de tabac est bannie dans tout mon environnement.

Tabac, alcool et drogues y sont également exclus, depuis mon séjour intra utérin. Ils majorent très sérieusement mon risque de mourir jeune.

8 9

La vaccination et l'allaitement maternel diminuent mon risque de mort subite. J'évite le contact avec des personnes contagieuses. Au moindre risque d'alerte infectieuse, je me rends chez mon médecin avec mes parents.

10

Je me rends chez mon médecin, si je régurgite anormalement, si je fais du bruit en respirant pendant mon sommeil, si je m'étrangle en buvant (sans être glouton), si à certains moments je suis coloré (pâle ou cyanosé), si je transpire abondamment (à mouiller mes vêtements) ou encore, si mes pleurs sont inquiétants, ...

Mes éventuels facteurs de risque sont appréciés par un spécialiste. Ce sont les signes cliniques évoqués ci-dessus, la prématurité, l'insuffisance pondérale à la naissance, la consommation de drogue de ma maman, le décès d'un frère ou d'une sœur en bas âge, une pathologie spécifique (fente palatine[2], laryngo ou trachéo-malacie[3]).

11

Je fais l'objet de soins attentifs. Je ne suis ni secoué, ni sous calmant.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure « Prévention de la mort subite du nourrisson » - Éducation à la Santé ONE 2011
- Brochure « Le sommeil de votre enfant » - Éducation à la Santé ONE 2011
- voir Flash Accueil N°4 – p6 « Le repos du tout-petit : un moment important de son développement »
- voir Air de Famille N°387 Rituel dodo : qu'est-ce que c'est ? (www.one.be)

Dr Michel DECHAMPS
Conseiller médical Pédiatre ONE (Namur)

Céline VILAINE
Agent Conseil ONE (Namur-Hainaut)

2 La fente labio-palatine est une malformation congénitale appelée plus couramment « bec de lièvre »
3 Ramollissement anormal de la trachée ou du larynx, occasionnant des troubles respiratoires

FACILITER L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

« Un enfant en situation de handicap est un enfant qui a besoin de soins et/ou d'une attention spécifique, en raison de problèmes médicaux (santé physique et psychique) avec ou sans problèmes psycho-sociaux »[1]

Quels que soient ses besoins, tout enfant est le bienvenu dans un milieu d'accueil, à la condition que le milieu d'accueil dispose des ressources suffisantes et qu'il s'organise pour que l'enfant puisse tirer profit en toute sécurité d'un séjour au sein d'une collectivité.

L'admission dans un milieu d'accueil d'enfants en situation de handicap (que celui-ci soit physique ou mental) doit être préparée de manière réfléchie par le personnel, en partenariat avec les parents, le médecin traitant de l'enfant, ainsi que le médecin du milieu d'accueil.

PRÉPARER L'ACCUEIL

L'équipe doit s'interroger sur un ensemble de conditions favorables à la qualité de l'accueil de ces enfants.

Il s'agira notamment d'être à l'écoute et de réfléchir sur :

- les attentes des parents
- l'opinion des soignants (médecins, infirmières et kinésithérapeutes de l'enfant) et leur intervention éventuelle dans le milieu d'accueil
- les modalités de la période familiarisation
- la désignation éventuelle d'une puéricultrice « de référence »
- le matériel particulier et spécifique
- l'éventuelle adaptation des locaux
- ...

Toutefois, il faut se rappeler que l'enfant est un être en construction. Les besoins spécifiques liés au handicap changent donc au fil de l'âge. Cette dimension dynamique doit être envisagée, si cela est possible, dès l'admission.

Certaines situations demanderont plusieurs semaines de préparation.

INFORMER LE CONSEILLER MÉDICAL PÉDIATRE

Les responsables du milieu d'accueil informent le Conseiller médical Pédiatre, la Coordinatrice Accueil/ l'Agent Conseil, des mesures qui ont été prises pour veiller à la santé et au bien-être de l'enfant.

Ils mettent à leur disposition les documents précisant les besoins spécifiques de l'enfant, le projet des parents et des soignants, les aménagements (espace, matériel,...), l'organisation des soins et les partenariats envisagés (personnes ressources, intervenants extérieurs : service d'aide précoce, service d'accompagnement, paramédicaux,...).

A cet égard, un **formulaire type** est disponible en Annexe 8 de la brochure «La Santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance».

Lorsque le handicap est découvert et diagnostiqué chez un enfant fréquentant déjà le milieu d'accueil, la même démarche est suivie, afin de poursuivre l'accueil dans les meilleures conditions possibles.

1 Brochure « La Santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » - ONE 2011- Chapitre 5 p. 63

Le Conseiller médical Pédiatre remet son avis quant aux dispositifs mis en place et veille, en collaboration avec le médecin du milieu d'accueil et la Coordinatrice Accueil/Agent Conseil, à ce que les besoins médicaux de l'enfant puissent être rencontrés. Si nécessaire, des soins seront effectués par une personne ou un service extérieur et des formations pourront être organisées.

SOUTENIR LE MILIEU D'ACCUEIL

Des services d'aide spécifique peuvent être sollicités par les parents ou le milieu d'accueil pour organiser au mieux les soins à l'enfant. Leur rôle consiste à mettre en œuvre des dispositifs de soutien à l'équipe du milieu d'accueil.

Des renseignements sur les aides disponibles peuvent également être obtenus après de l'AWIPH, en Région wallonne et PHARE, à Bruxelles.

En Région wallonne, des dispositifs d'accompagnement, qui interviennent à la demande du milieu d'accueil, peuvent jouer un rôle important.

Les coordonnées, les zones géographiques d'intervention et la spécificité de ces services sont accessibles sur le site de l'AWIPH : **www.awiph.be**

Une liste non exhaustive des associations fait partie de l'Annexe 4 de la brochure « La Santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance ».

ÉVALUER LA PRISE EN CHARGE D'UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE

En dehors des examens de santé, une évaluation régulière de la situation de l'enfant et de la manière dont se déroule sa présence au sein du milieu d'accueil se révèle utile à la réussite du projet. Les parents sont associés à cette évaluation, d'une manière ou d'une autre.

Cette dynamique de travail permet une transition optimale vers les structures d'accueil et d'enseignement pour enfants de plus de trois ans.

Si l'intérêt de l'enfant l'exige, la fréquentation du milieu d'accueil peut être prolongée jusqu'à 4 ans, ... [2].

Dr Jacques LOMBET
Dr Marylène DELHAXHE
Conseillers médicaux Pédiatres ONE (Liège)

CONTACTS DES PROJETS AWIPH :

AIMA : Rue de l'Egalité, 250 à 4630 Soumagne
Tél : 04 345 90 49 ou 0492 97 93 94
www.aigs.be/aima

Badiane : Rue de Bruxelles, 61 à 5000 NAMUR
Tél : 081 72 44 43 ou 081 72 44 54
www.badiane.be

Caravelles : Route de Gembloux, 2 à 1450 Chastre
Tél : 081 62 27 07
info@caravelles.be

Grandir et s'épanouir dans la diversité :
Rue Grégoire Soupart, 15 à 6200 Charleroi
Tél : 071 30 80 11
contact@ccenfance.org

Les Coccinelles : Chaussée Paul Houtart, 219 à 7110 Houdeng-Goegnies
Tél : 064 26 49 36
sap-afrahm-centre@skynet.be

Le TISSERAND : Rue des Déportés, 140 à 6700 Arlon
Tél : 063 24 25 28
letisserand@promemploi.be
www.promemploi.be

PICSAP : Rue Simon Lobet, 124, bte 22 à 4800 Verviers
Tél : 087 22 49 69
www.services-apem-t21.be

TEdDI : Rue Brisselot, 11 à 7000 MONS.
Tél : 065 55 48 65
www.susa.be

Vers l'accueil des bébés extra-ordinaires :
Boulevard des Combattants, 86 à 7500 Tournai
Tél : 0491 12 03 73
bebes.extraordinaires@hainaut.be

POUR BRUXELLES

Le choix d'apprendre à se connaître et de renforcer le travail en réseau, avant de lancer un projet de structure de soutien s'est concrétisé. Dans une volonté d'améliorer les collaborations existantes, les services d'Accompagnement et la Coordination accueil et Accompagnement de Bruxelles se sont rencontrés plusieurs fois. Le résultat de ces rencontres : une brochure de présentation des services d'accompagnement destinée aux milieux d'accueil et aux Travailleurs médicaux-sociaux de l'ONE qui accompagnent des familles dont l'enfant est en situation de handicap :
www.phare.irisnet.be/enfance/one/

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure « La Santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » - ONE 2011- Chapitre 5
- www.plateformeannoncehandicap.be
- Flash Accueil N°4 – p.10 « Accueillir la différence ? »
- Flash Accueil N°5 – p.11 « Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques »
- Flash Accueil N°7 – p.12 « Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques... une brochure à découvrir ? »

2 Des subsides majorés à la présence sont versés pour les MCAE et accueillants conventionnés et les présences des enfants de plus de 3 ans –au-delà de la rentrée scolaire qui suit sa date anniversaire- sont comptabilisées dans les taux d'occupation des crèches et prégardiennats.

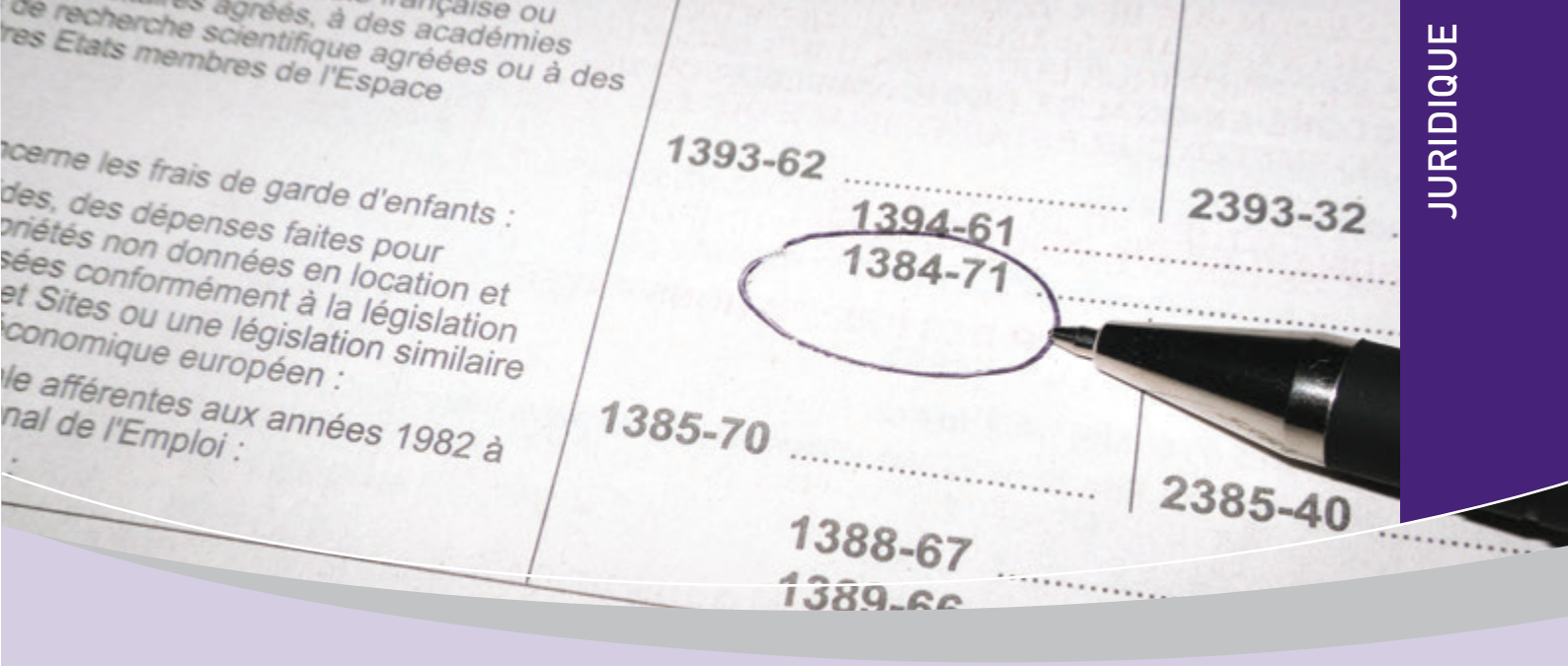

DÉCLARATION FISCALE 2013 ... À VOS PLUMES ...

Vous avez reçu l'attestation fiscale pour votre milieu d'accueil (exercice d'imposition 2013 – revenus 2012)... Nous l'envoyons à cette période de l'année (fin de l'hiver)[1] pour permettre aux parents frontaliers de rentrer leurs déclarations de revenus à temps (pour fin mars 2013)...

Les parents qui travaillent à l'étranger, tout en étant domiciliés en Belgique (les « frontaliers »), doivent en effet rentrer leurs déclarations de revenus pour fin mars, au plus tard. Ils viendront donc réclamer le précieux document aux milieux d'accueil situés près d'une frontière nationale. Pour les autres, l'échéance à respecter est le **30 juin**.

Leurs buts sont identiques: déduire les frais de garde[2] **payés au cours de l'année écoulée**. Les montants payés par la suite, même s'ils concernent l'année 2012, ne peuvent y être repris. Ils le seront sur l'attestation de l'année suivante.

Le recto (cadre I) est complété par l'ONE afin de garantir qu'il a reconnu le milieu d'accueil (une des conditions pour pouvoir déduire des frais de garde). A vous de le photocopier et d'en compléter le verso (cadre II), pour chaque enfant accueilli au cours de l'année écoulée.

COMMENT LE COMPLÉTER ?

Afin de vous aider, nous avons élaboré un **mode d'emploi** (voir ci-après). Mais il convient **tout au long de l'année** de veiller à une bonne tenue des informations suivantes :

- nom, prénom, adresse de la personne qui a payé les frais de participation au milieu d'accueil ;
- nom, prénom et date de naissance de l'enfant ;
- période(s) de garde de l'enfant ;
- nombre de jours de garde ;
- tarif(s) journalier(s) et montant total perçu.

CAS PARTICULIERS

- Si, comme d'autres milieux d'accueil non subventionnés, vous demandez un **prix forfaitaire** aux parents, il convient de diviser le montant total perçu par le nombre de jours de garde afin de pouvoir indiquer le(s) tarif(s) journalier(s).
- En cas de **fin d'activité d'un de vos milieux d'accueil subventionnés**, suite à la transformation d'une MCAE en crèche, par exemple, il est nécessaire de nous demander une attestation pour chacune des deux structures, pour les périodes concernées[3]. Prochainement, l'envoi systématique d'une attestation suite à une fin d'activité supprimera la nécessité de cette demande.
- Vous n'avez **pas reçu d'attestation pour votre milieu d'accueil** ?
  Contactez votre Pouvoir organisateur.
  S'il n'a rien reçu, signalez-le nous au 02 542 15 96 (entre 9h00 et 12h00)...

1 Les milieux d'accueil non subventionnés ayant cessé leur activité en cours d'année ont déjà reçu une attestation afin de la remettre photocopiée et complétée aux parents.

2 La réglementation fédérale continue à parler de « garde », alors que l'ONE et la Fédération Wallonie-Bruxelles y voit de « l'accueil », plus représentatif du fonctionnement du milieu d'accueil dans le respect des besoins des enfants, sur base de son projet pédagogique.

3 MCAE, du 1er janvier au 25 mai 2012, et crèche du 26 mai au 31 décembre 2012, par exemple.

- Vous avez reçu **plusieurs attestations pour un même milieu d'accueil** ?
  Nous avons dû utiliser plusieurs fichiers d'adresses et dans certaines situations, il y a des doublons. Nous vous demandons de nous excuser pour le désagrément et de ne conserver que l'attestation qui résulte d'un publipostage (sans étiquette collée) et de jeter l'autre.
- Vous avez reçu une attestation alors que vous n'étiez **pas encore autorisé en 2012** ?
  Merci de considérer l'envoi comme nul et non avenu.

Nous sommes disponibles au 02 542 15 96 (de 9h00 à 12h00) pour toute question sur l'**attestation proprement dite**...

Pour les questions relatives à la **déductibilité**, nous vous invitons à contacter la **ligne d'informations** du Service Public Fédéral des Finances: 02 572 57 57

NOUVEAUTES POUR LES PARENTS

Vous avez probablement entendu parler ces dernières semaines de modifications au sujet de la déclaration d'impôt 2013 (revenus 2012)... Qu'en est-il concrètement?

- La déduction fiscale des frais de garde devient une réduction d'impôt ». Le nom et le calcul de l'impôt changent.
- Les parents pouvaient déduire 100 % de leurs frais de garde (11,20 EUR maximum/jour/enfant) de leurs revenus imposables. Dorénavant, la réduction d'impôt est de 45% de ces frais (11,20 EUR maximum/jour/enfant).
- L'attestation ne change pas : celle envoyée reste d'actualité.

Pour le milieu d'accueil, les montants à y indiquer restent ceux payés par les parents en 2012, dans leur entièreté.

Bernard GEERTS
Conseiller à la Direction des Milieux d'accueil 0-3ans

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.one.be/A la Une
- www.minfin.fgov.be/Français/Thèmes/ Famille/ Frais de garde d'enfants
- www.minfin.fgov.be/Mesures budgétairesfiscales/La déduction fiscale

MODE D'EMPLOI RELATIF A L'ATTESTATION EN MATIERE DE FRAIS DE GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS (18 ans pour les enfants avec un handicap lourd)

CADRE I

1

Réception de l'attestation vierge pour la déduction des frais de garde d'enfants.

Vérifiez les informations de votre milieu d'accueil (dénomination, adresse,...).

erreur

2

En cas d'erreur, contactez l'ONE, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 au 02 542 15 96

3

Rectification et envoi d'une attestation modifiée

ok

4

Photocopiez recto/verso le document en autant d'exemplaires que d'enfants accueillis **en 2012**.

CADRE II

5

Complétez les informations relatives aux parents et à l'enfant sur chaque copie.

6

Photocopiez recto/verso chaque attestation complétée.

7

- L'attestation complétée est à remettre aux parents, ainsi que la communication les concerant
- **La copie de l'attestation complétée est à conserver par le milieu d'accueil en cas de contrôle par le SPF Finances ou de demande de duplicata par le parent concerné.**

Remarques

1 - N° d'ordre

= Suite logique de chiffres que vous attribuez par vous-même pour votre classement;

5 - Période pendant laquelle l'enfant a été gardé

= Soit une période (du 1er janvier au 31 décembre 2012, par exemple), soit les différentes périodes ;

6 - Nombre de jours de garde

= Nombre de jours de présence réelle de l'enfant.

7 - Tarif journalier

= Montant journalier demandé par le milieu d'accueil.

CALL-CENTER DU SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

Besoin d'aide pour compléter votre attestation fiscale ?

Un call-center est à votre disposition chaque jour ouvrable de 8h à 17h au 02 572 57 57

Article 18 bis alinea 2 de la réglementation générale des milieux d'accueil (2003)

« Tout milieu d'accueil complète les attestations fiscales transmises par l'Office afin de permettre aux parents de bénéficier de la déduction à l'impôt des personnes physiques.

Les obligations visées aux alinéas précédents ne s'appliquent pas aux accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s avec un service visé à l'article 2, 6°», c'est en effet le service qui s'en charge.

SÉCURISATION DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

Le procès de Kim de Gelder a attiré de nouveau l'attention sur les questions de sécurisation d'accès des milieux d'accueil. Après les différentes démarches initiées en 2009 suite à ce drame, il est bon de rappeler quelques principes qui prévalent à la sécurisation d'un milieu d'accueil, ainsi que de vous informer des outils qui sont à votre disposition. Les propos repris ci-après émanent d'une note rédigée par le Ministère de l'Intérieur.

En tant qu'accueillant, puériculteur ou responsable d'un milieu d'accueil, votre objectif est, notamment, de veiller à la sécurité des lieux. Le risque existe toutefois que vous soyez confronté à un incident ou à un délit, que vous soyez victime d'un cambriolage ou d'un vol, voire que vous ayez affaire à un inconnu qui s'est introduit dans la structure sans que personne ne l'ait aperçu ...

En prenant quelques mesures de prévention, vous pourrez déjà limiter considérablement ces risques.

MESURES PRÉVENTIVES

Une sécurité sans faille n'existe pas. Il est toutefois possible d'éviter de nombreux risques en agissant préventivement. Mieux vaut prévenir que guérir !

Il existe trois types de mesures.

1 Les mesures organisationnelles

La sécurité commence par les mesures organisationnelles. Il s'agit de bonnes habitudes que vous devez prendre mais aussi votre personnel et les parents des enfants qui fréquentent votre milieu d'accueil.

- Adoptez une attitude vigilante. Il ne sert en effet à rien de prendre des mesures de sécurisation si vous laissez entrer les visiteurs sans vérifier de qui il s'agit et la raison de leur visite.
- Appliquez le principe des portes fermées. Si ce n'est pas possible pour des raisons pratiques, veillez à ce qu'une personne ait toujours vue sur l'entrée et sur les allées et venues.
- Déterminez clairement qui s'occupe, chaque jour, de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment.
- Si votre milieu d'accueil se trouve dans un bâtiment ou sur un terrain également occupé par d'autres services ou par une école, réfléchissez ensemble à un bon système de sécurisation.

2 Les mesures architecturales ou mécaniques

Les mesures architecturales ou mécaniques portent sur la sécurisation des portes, fenêtres, coupoles, etc.

- Sécurisez suffisamment la porte d'entrée et les fenêtres. Pensez également aux entrées latérales et aux lucarnes.
- Faites appel à des hommes de métier (entrepreneurs enregistrés ou entreprises de sécurité agréées) pour le placement de serrures, systèmes de contrôle d'accès ou d'autres systèmes de sécurité. Du matériel mal placé vous sera en effet inutile.
- Prévoyez une clôture de jardin et veillez à maintenir une bonne vue d'ensemble sur le jardin, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur pour éviter que des enfants ne quittent le jardin sans être vus.
- L'éclairage extérieur contribue non seulement à la bonne visibilité du bâtiment, mais il permet également de dissuader les visiteurs indésirables.

3 Les mesures électroniques

Enfin, les mesures électroniques, comme les systèmes de contrôle d'accès, les systèmes d'alarme, la vidéosurveillance, constituent la dernière étape du processus de sécurisation. Ces mesures sont complémentaires aux autres, elles produisent un effet de dissuasion et d'avertissement mais elles ne permettent pas, à elles seules, de faire obstacle à une tentative d'accès illicite.

L'objectif visé n'est pas de faire des milieux d'accueil de véritables forteresses. Le milieu d'accueil se veut avant tout un espace chaleureux et accessible aux enfants et à leurs parents. Il importe dès lors de trouver un équilibre entre sécurité et convivialité.

Pour obtenir un avis sur mesure, vous pouvez également prendre contact avec un conseiller en prévention vol.

CONSEILLER EN PRÉVENTION VOL

Le conseiller en prévention vol de votre commune ou de la zone de police rend un avis objectif sur les mesures qui permettent de sécuriser votre milieu d'accueil. Il se rend sur place et dispense des conseils adaptés à votre infrastructure, que vous accueilliez des enfants dans votre habitation privée ou que vous travailliez dans une grande structure.
L'avis du conseiller est gratuit et sans engagement. C'est vous qui décidez ensuite de la façon dont vous appliquerez les mesures proposées.
Vous trouverez les coordonnées du conseiller en prévention vol via le lien suivant :
http://www.conseillerenpreventionvol.be

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Un outil « Contrôle d'accès – accueil de l'enfant » reprenant les diverses mesures de sécurisation est dorénavant disponible sur le site internet de l'ONE.
- Une infrastructure au service du projet d'accueil - ONE 2008

Leen CORTEBEECK
Ministère de l'Intérieur - Cellule sécurité et Prévention

Raphaël GAUTHIER
Conseiller au Département Accueil (ONE)

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DE LA LIGUE DES FAMILLES 2012, DERNIERS ÉCHOS...

Revenons à la journée de réflexion, organisée le 13 novembre dernier, par la Ligue des Familles et consacrée à la pénurie de places d'accueil, ainsi qu'à l'accessibilité des places existantes... Après les 4 priorités de la Ligue (Flash Accueil n° 14), faisons écho aux 3 thèmes qui y ont été débattus: les priorités politiques, l'investissement dans l'accueil et la rencontre d'une diversité des besoins...

Laurent MONNIEZ, représentant le Ministre de l'Enfance (Fédération Wallonie-Bruxelles), Jean-Marc NOLLET, a présenté les **priorités politiques pour la période 2012-2022**, sous réserve des décisions budgétaires à prendre.

Il a rappelé que l'accueil des enfants est un droit et remplit une **fonction sociale, éducative, économique et de prévention**. Il ne s'agit donc pas d'une charge mais d'un investissement. Cependant, créer 4.000 places par an pendant 10 ans est ambitieux et très onéreux pour les finances de la Fédération, particulièrement en période budgétaire difficile...

16.000 NOUVELLES PLACES DE QUALITÉ

Le futur Contrat de gestion de l'ONE (2013-2017) comprendra une partie consacrée aux modalités et aux moyens financiers d'une nouvelle programmation de places d'accueil subventionnées. La volonté du Ministre est de créer 16.000 places de **qualité**, subventionnées et non-subventionnées par l'ONE, collectives et familiales, en 10 ans. Davantage, si les moyens financiers le permettent. Pour rappel, la Ligue demande la création de 4.000 places par an, sur une période de 10 ans, soit 40.000 places au total.

Cependant, fixer un objectif annuel semble quelque peu irréaliste au Représentant du Ministre. En effet, cet objectif est trop rigide : créer des milieux d'accueil nécessite souvent la construction d'infrastructures, ce qui prend plusieurs années et est sujet à des retards.

Par ailleurs, des projets de milieux d'accueil sont prêts à se réaliser en 2013... Mais les places à créer correspondent-elles aux besoins ? Ces projets pourront-ils être retenus dans le cadre d'une future programmation des milieux d'accueil collectifs subventionnés ? A confirmer, sur base des futurs critères de sélection, qui devront encore davantage correspondre aux besoins des familles...

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Les projets sont complexes et tributaires de nombreux aléas (permis de bâtir, chantier, recrutement de personnel, ...). **Une aide accrue aux promoteurs** est donc prévue :

- l'engagement de Coordinatrices Accueil supplémentaires, par anticipation de la création des places ;
- l'introduction d'un dossier unique à l'ONE pour simplifier les démarches ;
- la garantie de l'octroi des différents types de subsides pour les projets retenus (fonctionnement –ONE, aide à l'emploi et infrastructure – Régions) ;
- l'amélioration du suivi des projets et du conseil aux promoteurs (Guichet de l'information ONE) ;
- la collaboration accrue entre les différents niveaux de pouvoirs ;
- ...

La problématique spécifique à la **Région bruxelloise** (essor démographique, ...) fait quant à elle l'objet d'une Task-Force inter-Gouvernements.

AUTRES PRIORITÉS DU MINISTRE DE L'ENFANCE...

L'**accessibilité** des milieux d'accueil est une préoccupation dans toutes ses dimensions: accessibilité financière, géographique, en matière de mobilité, ...
Les services et activités pour les enfants de 0-12 ans gagneraient à être organisés dans des **« Maisons de l'Enfance »**, où les familles trouveraient des Consultations pour enfants, de l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, de l'accueil pendant le temps libre (3-12 ans), de l'accueil classique et atypique, ...
Enfin, en matière de subsides actuellement versés par le **FESC**, la volonté ministérielle est de maintenir l'offre après le transfert programmé aux entités fédérées.

RETOURS SUR INVESTISSEMENT

La Ligue est convaincue que les montants dépensés dans l'accueil de l'enfant constituent un investissement. Cet accueil remplit en effet une **fonction sociale**, pour autant toutefois qu'il soit de qualité et qu'il ait lieu dans des structures en dehors du milieu familial.

Dominic RICHARDSON (OCDE[1]) renforce cette idée, dans une étude (à paraître) sur les investissements publics dans les soins aux enfants et leurs conséquences économiques et sociales dans différents pays de l'OCDE. Les résultats seront publiés à la mi-2013. Ils pourront être obtenus auprès de la Ligue.

Par ailleurs, la Communauté flamande, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles, investit dans l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, par le biais de **Kind en Gezin[2]**. La réglementation en vigueur est en cours de modification. Elle visera un accueil de qualité et comprendra des critères de priorité pour les nouvelles places. Le Décret a été adopté le 23 octobre 2012 et les Arrêtés d'application sont en cours d'élaboration.
Ils poursuivent trois objectifs :

FACILITER	PROFESSIONNALISER	CLARIFIER
La recherche d'une place d'accueil	Une autorisation requise pour tous les milieux d'accueil	L'offre d'accueil
L'accessibilité pour les parents	Des qualifications requises pour tous	Les modes de Subsidiation
	Du soutien pédagogique	

Une communication envers le secteur est prévue en juillet 2013 et l'entrée en vigueur du nouveau décret, à travers ses arrêtés d'application, en janvier 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.kindengezin.be/Kinderopvang/Nieuw decreet ou tel. : 078 15 01 00

DIVERSITÉ DES BESOINS...

Ce thème a fait l'objet d'un atelier, au cours duquel **Actiris[3]** a présenté ses 2 milieux d'accueil actuels : deux maisons d'enfants (78 places au total). Une 3ème structure d'accueil est en projet pour 2013. Ces milieux d'accueil ont été créés pour **atténuer la problématique du frein à l'emploi**, provoquée par le manque de places. L'accessibilité de ces places d'accueil à un **public** surtout **féminin**, ainsi que pour des **familles monoparentales** mais aussi pour des **parents en formation** dans le cadre d'une réinsertion socio-professionnelle, représente leur principal objet social.

Leur fonctionnement fait la part belle à la **souplesse des horaires** des parents, tout en veillant à la sécurité affective des enfants (puéricultrice de référence), en garantissant une certaine forme de continuité.

Ces structures accueillent beaucoup d'enfants de **nationalités différentes**, parlant une multitude de langues à la maison. L'accent est dès lors mis sur la formation du personnel, visant à offrir des conditions d'accueil adaptées.

RENCONTRE DE CES BESOINS

Sylvie LEFEBVRE (asbl « Promemploi ») a abordé les **besoins atypiques** en matière d'accueil (urgence, occasionnel, flexible, 24 heures sur 24, enfants malades, ...). Soit, pour l'essentiel, des types d'accueil actuellement subsidiés par le FESC. Elle ne considère pas l'accueil d'enfants en situation de handicap comme atypique : l'ONE le favorise en effet dans les milieux d'accueil pratiquant l'accueil classique.

Elle souligne par ailleurs qu'il est actuellement **difficile d'identifier les besoins précis des parents**. Quoi qu'il en soit, le système de **listes d'attentes** cumule, selon elle, tous les défauts. A revoir donc... Elle plaide enfin d'une part, pour que les parents puissent vraiment **choisir la place d'accueil** qui répond à leurs besoins et d'autre part, pour une **plus grande flexibilité** de l'accueil, pour mieux répondre aux besoins fluctuants.

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »
Proverbe africain

1 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement économiques
2 Kind en Gezin est l'homologue de l'ONE pour la Communauté flamande. En Région de Bruxelles-Capitale, les milieux d'accueil sont du ressort de l'un ou l'autre organisme.
3 Organisme chargé en Région de Bruxelles-Capitale de mettre en œuvre la politique de remise au travail des demandeurs d'emploi.

Pour Anne-Françoise DUSART (asbl « RIEPP[4] »), les milieux d'accueil sont des **lieux d'éducation**, au même titre que l'enseignement maternel. Ils ont pour fonction de garder les enfants mais remplissent également une fonction éducative et sociale. C'est en outre le **premier lieu où l'enfant est confronté à la diversité**.

L'accès à l'accueil devrait être un droit pour chaque enfant. Cependant, la pénurie de places d'accueil entraîne des choix de la part des milieux d'accueil, sur base de plusieurs critères de priorité (fratrie, travail, ...).[5] Elle insiste sur la nécessité de mieux prendre en compte les **besoins des parents, dans leur diversité**, pour leur permettre de mieux assumer leurs responsabilités sociales, professionnelles et parentales, sans oublier la prise en compte des besoins des enfants.

Elle plaide pour une **meilleure occupation des places**, en proposant de l'accueil occasionnel avec les places momentanément inoccupées. Ce système permettrait de proposer des solutions d'accueil envers certaines **familles en difficulté** (parents analphabètes ou qui rencontrent des difficultés dans les modes de communication – barrières culturelles,...).

PROCHAINES ÉTAPES...

L'Université d'automne de la Ligue des Familles ferme ses portes... Le tour des initiatives sur l'avenir de l'accueil de la petite Enfance se poursuivra dans nos prochaines éditions.

Prochaines étapes : l'accueil de la diversité des familles (RIEPP), les Financements de l'accueil de l'Enfance (Vie Féminine-FSMI), l'étude de la réalité des Pouvoirs organisateurs des milieux d'accueil (FIMS) et la campagne pour le droit à une place d'accueil pour chaque enfant (FPS et FGTB).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.citoyenparent.be

Bernard GEERTS
Conseiller à la Direction Milieux d'accueil 0-3 ans

LA F.I.L.E.[6] VOUS INVITE AU PROCHAIN COLLOQUE SUR LE THÈME :

Renseignements et inscriptions

F.I.L.E. asbl

Quai au Bois de Construction 9
1000 BRUXELLES

Tél. : 02 210 42 84
Fax : 02 210 42 83

Courriel : contact@fileasbl.be

Site : www.fileasbl.be

4 Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels, asbl organisant des formations continues, agréées et subventionnées par l'ONE, destinées aux professionnels de l'accueil d'enfants et gérant des projets (dont la recherche-action-formation « Accueil pour tous ».
5 Les milieux d'accueil doivent permettre aux parents de concilier leurs responsabilités professionnelles, c'est-à-dire à la fois le travail, la formation professionnelle et la recherche d'emploi, leurs engagements sociaux et leurs responsabilités parentales (préambule de la réglementation générale des milieux d'accueil).
6 F.I.L.E. : Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance

RELATIONS INTERNATIONALES DE L'ONE : UNE VISITE MAROCAINE

Placer l'ONE dans un contexte international est une approche Win Win : faire connaître notre modèle à l'étranger mais aussi, s'ouvrir sur le monde et s'enrichir d'expériences différentes.

Lors du retour à l'ONE de Mme Roland, qui a occupé la Direction des Milieux d'Accueil Non Subventionnés jusqu'en 2008, Mr Parmentier, Administrateur général, lui a confié la Direction des Relations Externes et Internationales de l'ONE.

Le train est à présent lancé et la nouvelle Direction a le plaisir de vous informer d'une de ses premières réalisations liée à l'accueil.

A la demande de WBI[1], le service des affaires étrangères de la FWB[2] au Maroc, une délégation des membres du GPE[3] (groupe de directeurs et conseillers pédagogiques du préscolaire privé) et des membres de ATFALE[4], ONG spécialisée dans l'éducation de la petite enfance, a été reçue la semaine du 18 au 22 mars à Bruxelles. La thématique du voyage était l'accueil 2/6 ans. Nos collègues marocains, maîtrisant parfaitement un français de haut niveau, étaient habitués à collaborer avec la France. Ils ont souhaité découvrir le modèle belge francophone en matière d'accueil 2/6 ans. L'ouverture belge à la diversité culturelle a peut-être joué ici un rôle…

CONTEXTE

Le Maroc est un pays où le Roi a initié, dès 2003, d'importantes réformes en matière de droit de la famille. En respectant les traditions, des réformes importantes s'écartant des modèles ancestraux (qui autorisaient encore à la fin du 20ème siècle la répudiation) ont été initiées.

Aujourd'hui, en théorie du moins (en pratique, il reste des choses à faire), la législation de la famille marocaine se rapproche des standards européens, reconnaissant plus de droits qu'auparavant aux femmes et aux enfants. Le Maroc a donc initié lui-même ses réformes, anticipant en douceur le printemps arabe qui suivra dans les pays voisins.

Le Maroc, s'il ne bénéficie pas de richesse pétrolière de certains de ses voisins, est connu pour sa forte immigration vers la Belgique, pour son ouverture à l'Europe mais également pour les contacts privilégiés qu'il noue, à la fois avec les pays méditerranéens mais aussi, africains. Un beau panel international !

Saviez-vous que le Maroc est un pays bilingue (arabe + tamazight). La langue berbère a été reconnue depuis peu comme langue officielle. L'éducation multilingue de jeunes enfants, l'importance de la maîtrise de sa langue maternelle, est soulignée.

Lors d'une longue et agréable après-midi d'échanges avec Mr Addhare, Ambassadeur du Maroc en Belgique, nous avons pu nous imprégner des coutumes marocaines relatives à la place de l'enfant (ex. comportement maternel protecteur lié au danger de la rue dans les grandes villes, importance du «maître » comme figure d'autorité, interdiction faite aux enfants de s'asseoir par terre, sous peine d'être malade, etc.) mais également des évolutions de mentalités en cours au pays et du décalage existant avec certaines pratiques intégristes, minoritaires mais mises en exergue par la presse et se développant chez nous.

1 Wallonie-Bruxelles International
2 Fédération Wallonie Bruxelles
3 GPE (Groupe Petite Enfance) : constitué de directeurs ou de responsables pédagogiques d'établissements préscolaires, issus de différentes villes du Maroc qui ont pris l'engagement d'améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants dans leur institution.
4 ATFALE (Alliance de Travail dans la Formation et l'Action pour L'Enfance) est une équipe de recherche-action composée de praticiens et d'enseignants-chercheurs. Domiciliée, à sa création en 1986, à la faculté des Sciences de l'Éducation de Rabat, elle s'est constituée en 1996 en organisation non gouvernementale. ATFALE vise le développement d'une éducation préscolaire de qualité au profit de l'ensemble de la petite enfance et, plus particulièrement, de l'enfance défavorisée du Maroc.

L'ACCUEIL 2/6 ANS AU MAROC

La délégation souligne *« la volonté de développer l'enseignement maternel à partir de deux ans et l'émergence d'une société civile dynamique qui développe des classes préscolaires dans les zones économiquement défavorisées ».*

Les objectifs poursuivis...

La socialisation précoce des enfants (à partir de 2 ans) leur donne de meilleures chances de réussite à l'école et participe à la lutte contre l'illettrisme encore présent dans le pays. *« 6 enfants sur 10 terminent leur cycle primaire, 2 à 3 parmi eux iront dans le cycle supérieur. Le taux d'analphabétisme reste très élevé : 43% national dont 60,5% rural, dont 64% de jeunes filles ».*

L'autorisation pour les grandes filles de poursuivre leur scolarité, plutôt que d'assumer la charge des enfants des plus jeunes est également un des objectifs poursuivis.

Les écoles maternelles et les milieux d'accueil sont au Maroc principalement des initiatives privées.
« Le préscolaire appartient au secteur privé. Au Maroc, l'école maternelle publique et gratuite n'existe pas encore. Il n'accueille que 59.7% des enfants de 4 à 6 ans avec 28.5% de filles en milieu rural. »

L'éducation 2/6 ans est donc chère et vise un public favorisé. La rentabilité entre en compte pour implanter des écoles privées et en pratique, celles-ci se concentrent dans les centres et sont absentes des campagnes défavorisées.

L'ONG ATFALE milite pour la qualité de l'accueil. Dans un contexte actuel de dénatalité au Maroc, l'ONG soutient la mise à disposition par les écoles, de locaux laissés vides, pour développer les activités des petits.

Le parallélisme avec nos pré-gardiennats, nos maisons d'enfants ou nos co-accueillantes s'installant dans une école doit être souligné !

Les traces[5] de cette rencontre sur Bruxelles

Nous avons été reçus dans différents espaces d'accueil de l'enfant à Bruxelles.

Notre objectif était de nous renseigner sur le système éducatif belge et sur la formation des professionnels.

Les visites des écoles maternelles nous ont permis de constater que de grands efforts sont déployés afin de favoriser la socialisation, l'autonomie, le développement du langage chez l'enfant. Il est certain que la condition multiculturelle de la population à Bruxelles nécessite d'être appréhendée avec une dimension importante d'ouverture, de tolérance et de respect de la diversité.

Les discussions et les échanges avec les institutrices, les directeurs et les formateurs, nous ont permis de relever les défis rencontrés par les équipes de professionnels de l'éducation. Ces équipes se retrouvent face à des situations complexes. La mixité sociale et culturelle et la multiplicité de langues maternelles des enfants primo-arrivants sont prises en considération. Ceci pousse à une réflexion permanente quant aux outils à mettre en œuvre pour répondre de façon adaptée à ces situations particulières.

Nous avons été très intéressés par les réponses pédagogiques originales et adaptées aux différentes situations rencontrées : projet d'intégration/inclusion, projet d'harmonisation du passage de la maternelle au primaire, projet de socialisation et de citoyenneté, projet de construction de l'écoute et de l'expression corporelle (par les arts, la musique et la psychomotricité), projet de construction du portfolio pour l'auto-évaluation de l'enfant.

En conclusion, il nous a semblé que les différentes écoles visitées ont un souci majeur en commun : toujours placer l'enfant au centre des préoccupations des professionnels de l'éducation et le considérer comme une personne à part entière.

D'autre part, la délégation s'est rendue dans deux crèches de la ville de Bruxelles où elle a pu observer la place active de l'enfant. Les puéricultrices sont attentives au rythme propre de chaque enfant, ainsi qu'aux intérêts et compétences particulières des enfants. L'espace est aménagé et le matériel adapté de façon à favoriser l'autonomie dès le plus jeune âge.

Elles adaptent leurs pratiques à chaque enfant, afin de le soutenir au mieux dans ses découvertes émotionnelles et corporelles et pour le guider doucement dans ses apprentissages vers plus d'autonomie. Etant acquis qu'un accueil de qualité passe également par une écoute attentive des parents, ceux-ci sont fortement encouragés à investir des temps d'échanges avec les puéricultrices. Des outils pertinents sont produits par l'ONE et mis à la disposition des parents pour les renseigner, les accompagner et favoriser une parentalité positive.

5 Témoignage rédigé par Hayet ERGHOUNI, chargée de projets pour ATFALE

Au Maroc, de nombreuses crèches sont créées chaque semaine, elles ouvrent leurs portes en réponse à la forte demande des mères qui, modernité oblige, rejoignent le monde du travail, à l'extérieur de leur maison. Ces mères se retrouvent contraintes à rechercher des modes de garde pour leurs enfants. Les familles élargies qui, auparavant prenaient en charge la garde des enfants en bas âge, ne peuvent plus jouer ce rôle pour de multiples raisons.

Ces crèches sont tenues par des personnes généralement sans formation spécialisée pour l'accueil de la petite enfance. Elles ne bénéficient que rarement de l'encadrement de professionnels formés. La garde englobe dans le meilleur des cas des soins d'hygiène. Les enfants sont gardés sans stimulations, ni jeux adaptés à leur âge. Leur autonomie et leur motricité ne constituent pas des priorités. Cela se perçoit dans l'aménagement de l'espace, le choix et la disposition du mobilier qui ne sont pas toujours adéquats.

Le rôle des parents se limite à remplir le rôle de bailleurs de fonds pour ces crèches et non, comme des partenaires impliqués à part entière.

ATFALE, dans ses plaidoyers et dans ses productions défend le respect des besoins et des rythmes des enfants suivant leur âge.

Nous sommes convaincus que la meilleure des bonnes volontés du personnel accueillant les enfants ne peut pas remplacer la formation. C'est la raison pour laquelle nous militons pour la création d'un centre de formation aux métiers de la petite enfance.

Les conditions d'accueil de la petite enfance observées dans les crèches à Bruxelles sont de qualité. La grande expérience de l'ONE dans ce cadre est indéniable. Toutes les personnes que nous avons rencontrées sont ouvertes aux échanges et au partage de savoirs et de compétences.

Avec l'équipe ATFALE, notre vœu est de pouvoir créer des passerelles, pour faire « migrer » les bonnes pratiques d'accueil de la petite enfance et de la parentalité positive de Bruxelles vers le Maroc.

CONCLUSIONS

L'équipe de Bruxelles, qui a accueilli la délégation, a remis une clé USB à chacun des membres, reprenant une série de brochures ONE que vous connaissez (fiches Cera, Code de qualité, etc.) mais aussi, un DVD de l'ONE « 4 accueillantes, portrait d'un métier ».

Bref, nous avons brossé en 2 demi-journées un profil rapide de notre accueil subventionné, non subventionné, collectif et à domicile.

Nous comptons que d'autres échanges suivront...

Nicole ROLAND
Directrice Relations Externes et Internationales
(ONE)

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Site ATFALE : http://www.atfale.ma
- Site ONE: www.one.be

LES LENTILLES ...

VERTES, BRUNES, ORANGES, ELLES COLORENT LES REPAS DES PETITS

Les lentilles sont des légumineuses. Peu consommées en Belgique, elles peuvent être introduites dans l'alimentation des enfants à partir de un an.

Les lentilles sont excellentes en soupe ou en plat, accompagnées de légumes. Riches en protéines végétales, elles peuvent remplacer la viande et, si elles sont combinées avec des céréales (riz, blé, maïs...), constituer un repas complet.

Plus la lentille est petite, meilleur est son goût.

Facile à préparer, il convient cependant de respecter ces quelques règles :

- Les lentilles doivent être rincées et triées afin de vérifier l'absence de petites pierres (elles ne doivent pas tremper).
- La cuisson doit démarrer à l'eau froide (prévoir environ 3 fois le volume d'eau pour 1 volume de lentilles). L'idéal étant d'ajouter l'eau au fur et à mesure de la cuisson. Les lentilles doivent toujours être immergées dans l'eau. Après avoir porté l'eau à ébullition, les lentilles doivent mijoter doucement. Comptez entre 15 à 40 minutes de temps de cuisson en fonction de leur variété : les lentilles corail cuisent, par exemple, très rapidement.
- Pour parfumer les lentilles, il est préférable d'ajouter les herbes aromatiques, bouquet garni et autres épices dans l'eau de cuisson. Par contre, le sel est ajouté en fin de cuisson afin de ne pas ralentir la cuisson et durcir les lentilles.
- Quantité par enfant : prévoir 15 g (12 mois) à 25 g (3 ans) de lentilles crues.

SOUPE DE LENTILLES CORAIL AU CUMIN (4 ENFANTS)

Temps de préparation : 20 minutes
Temps de cuisson : 15 minutes

Ingrédients

3 tasses de lentilles corail
Eau (3 x le volume de lentilles)
2 tomates fraiches ou une boite de tomates pelées
1 oignon
Huile d'olive
Cumin en poudre
Sel et poivre (pour les plus de 3 ans)

Préparation

- Faire revenir l'oignon émincé dans l'huile d'olive
- Ajouter les lentilles corail
- Recouvrir le tout d'eau froide
- Porter à ébullition et ensuite laisser mijoter à feu doux
- Ajouter la boîte de tomates pelées ou les dés de tomates fraîches
- Ajouter une petite pointe de cumin et de poivre
- Mixer le tout afin d'obtenir une texture onctueuse
- Ajouter le sel en fin de cuisson (si nécessaire pour les plus de 3 ans)

PURÉE DE LENTILLES AUX CAROTTES (1 ENFANT)

Temps de préparation : 45 minutes
Temps de cuisson : 20 à 40 minutes, en fonction du type de lentilles

Ingrédients

25 g de lentilles
Eau (3 x le volume de lentilles)
1 carotte
½ oignon
1 cuillère à café de persil haché
1 brindille de thym
1 feuille de laurier.

1 cuillère à café de matière grasse

Préparation

- Trier et laver les lentilles
- Peler, laver et couper la carotte en rondelles
- Peler et émincer l'oignon
- Laver soigneusement et hacher le persil
- Rincer le thym et la feuille de laurier
- Mettre les lentilles dans une casserole d'eau froide avec l'oignon, le thym et le laurier
- Porter l'eau à ébullition, ensuite laisser mijoter à feu moyen
- Egoutter les lentilles
- Retirer le thym et le laurier
- Mixer en incorporant un peu de jus de cuisson pour obtenir une purée fluide
- Ajouter le persil haché et la matière grasse

+ COMPLÉTER AVEC DES LÉGUMES ET UNE CÉRÉALE (PÂTES, RIZ, ...).

Bon appétit !

Nathalie CLAES
Diététicienne pédiatrique ONE

INVITATION
AUX PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL 0-3 ANS...

Vous développez une activité professionnelle au sein d'un milieu d'accueil[1] : vos témoignages et expérience(s) valent la peine d'être partagés !

Des « trésors de vie » se tissent dans nos milieux d'accueil, au bénéfice des enfants et des familles qui les fréquentent. Evoquer ces trésors, l'environnement dans lequel ils s'inscrivent, mais aussi croiser les regards et les compétences de l'équipe ou du professionnel qui les met en œuvre, représentent une véritable richesse pour tous !

Le Flash Accueil vous offre un espace unique pour ce partage d'expériences !

A L'HONNEUR DE LA PROCHAINE ÉDITION DU FLASH ACCUEIL :

→ La **diversification alimentaire** au sein de nos milieux d'accueil.

→ La **formation continue**, une démarche professionnelle au bénéfice de tous !

Date de **clôture de l'invitation** pour la prochaine édition :

LE 17/05/2013

Chaque nouvelle édition annoncera les thématiques principales qui seront abordées dans le numéro suivant et au départ desquelles nous vous proposons :

- de nous envoyer une **proposition écrite** de votre témoignage, accompagné de vos coordonnées complètes, via → flashaccueil@one.be ;
- et/ou de nous envoyer des **photos commentées** (avec accord préalable des parents, si enfants présents, et des adultes), accompagnées de vos coordonnées complètes, via → flashaccueil@one.be ;
- et/ou de prendre contact avec notre équipe, via → flashaccueil@one.be pour envisager une **rencontre**, dans les meilleurs délais, au départ de laquelle nous préparerons un article.

Anne BOCKSTAEL
Responsable Service Mans
Direction 0-3 ans

1 En qualité de directeur, d'infirmière, d'assistant sociale, de personnel de puériculture, d'accueillant conventionné ou d'accueillant autonome,...

RÉÉDITION DE LA BROCHURE « CHOUETTE ON PASSE À TABLE ! »

Guide pratique pour l'alimentation des enfants dans les milieux d'accueil.

Une nouvelle édition de la brochure « Chouette, on passe à table » vient de paraître.

Ce guide propose soixante-cinq pages de recommandations, de trucs et astuces, de témoignages destinés à offrir aux enfants de 0 à 6 ans, des repas variés et équilibrés.

Ce guide se dévore par petits bouts quand le besoin s'en fait sentir ou de A à Z, les jours de grande faim. N'ayez crainte, il est digeste et alléchant !

Dans les nouveautés vous y trouverez, entre autres, un chapitre consacré à l'alimentation durable, une nouvelle liste de poissons et une adaptation des grammages.

Les grilles de menus avec fréquences conseillées ont été adaptées, les modifications concernent notamment :

Au dîner :

Les fréquences de consommation des viandes ont été modifiées. Nous avons en effet laissé la possibilité aux milieux d'accueil de présenter des journées végétariennes.

Au goûter :

Les fréquences de consommation des divers féculents ont été modifiées. La rubrique « céréales » est intégrée dans les « pains friandises », de façon à assurer un apport satisfaisant de pains ordinaires.

Le tableau présentant l'âge d'introduction des aliments a été supprimé.

En effet, les études réalisées dans le cadre de la prévention de l'allergie n'ont pas montré d'intérêt de retarder l'introduction au-delà d'un an des aliments allergisants, tels que le poisson, l'œuf, la pâte d'arachide ou de noisettes, les crustacés, les fruits exotiques, ... Par ailleurs, des hypothèses sont avancées qu'un phénomène de « tolérance » peut se développer si ces aliments sont présentés régulièrement et en très petite quantité.

En pratique, le poisson ou l'œuf peuvent donc être introduits comme la viande à partir de 6-7 mois. Ces aliments présentent un réel intérêt nutritionnel et font partie de l'alimentation courante. En outre, tous les légumes et fruits y compris les fruits exotiques sont permis, ils peuvent être frais ou surgelés. Sur le plan économique, gustatif et écologique, il est préférable de conseiller les fruits et les légumes de saison.

La nouvelle version de la brochure est téléchargeable sur notre site : **www.one.be**

Nathalie CLAES
Diététicienne pédiatrique ONE

L'ONE AU RAPPORT !
2011, ANNÉE DE LA TRANSVERSALITÉ...

Chaque année, l'ONE regarde dans son rétroviseur pour voir le chemin parcouru et les étapes franchies. C'est l'occasion de faire un bilan, quantitatif et qualitatif mais aussi, de prendre un peu de recul, pour mieux préparer l'avenir... Les chiffres et faits marquants de 2011 sont dans le rapport annuel d'activités...

De manière générale, 2011 a été une année de célébrations (Année du volontariat, 20 ans d'ONE Adoption et 10 ans du Conseil d'avis) mais aussi d'approfondissement des acquis.

Les Conseillers pédagogiques ont rejoint la nouvelle **Direction Psychopédagogique**, au sein de laquelle se trouvent également le Service Formation continue et une nouvelle Cellule « Enfants en situation de handicap ». Cette nouvelle structure permet de développer de nouvelles synergies, tout en assurant la transversalité des actions, en collaboration étroite avec les Départements Accueil et Accompagnement.

La **Direction médicale** s'intéresse quant à elle à la surveillance de la santé des enfants accueillis dans tous les types de milieu d'accueil.

En ce qui concerne l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans et des SASPE (Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance), épinglons la réorganisation de la **Direction « Milieux d'accueil 0-3 ans »**. Cette nouvelle Direction englobe les milieux d'accueil 0-3 ans, subventionnés et non subventionnés par l'ONE, ainsi que les SASPE. Elle se veut transversale pour développer des synergies et améliorer la cohérence, tout en respectant les spécificités et en soutenant les **différents acteurs** du secteur.

D'autre part, arrêtons-nous sur quelques faits et chiffres marquants de l'année écoulée.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

En 2011, l'offre de places d'accueil a augmenté de 1.501 places nettes (en tenant compte des fermetures).

	Places subventionnées	Places non subventionnées	TOTAL
Accueil collectif	706	348	1.054
Accueil familial	300	147	447
TOTAL	1.006	495	1.501

Cela reste insuffisant pour répondre à toutes les demandes mais confirme bien la tendance continue à la hausse de l'offre de places...

AUTRES STATISTIQUES

Le rapport d'activités 2011 contient d'autres chiffres pertinents concernant les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE:

- 14,49 EUR par jour et par enfant, soit la participation financière moyenne des parents (variable selon le type et la localisation du milieu d'accueil) ;
- 1,86 enfant occupe une place sur l'année (il est supérieur à 1 en raison des accueils à temps partiels et de la rotation des enfants qui occupent une même place l'un après l'autre);
- 1,26 enfant est inscrit au 1er octobre par place (cela résulte de l'accueil à temps partiel).

...QUELQUES FAITS MARQUANTS

Vous y trouverez aussi des informations et bilans sur l'offre de services et l'accessibilité, la qualité de l'accueil et le soutien à l'activité des milieux d'accueil, la dynamique professionnelle des Agents de l'ONE, ainsi que sur la dynamique de formation continue des professionnels de l'accueil.

Bernard GEERTS
Conseiller à la Direction Milieux d'accueil 0-3 ans

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.one.be

Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, pour vérifier si vous avez bien reçu les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3 ans.

Pour votre facilité, nous les reprenons dans un tableau, classées par ordre chronologique (de la plus récente à la plus ancienne) et par type de destinataire :

- Milieux d'Accueil Non-Subventionnés — MANS — pour celles qui les concernent exclusivement;
- Milieux d'Accueil Subventionnés — MAS — pour celles qui les concernent exclusivement;
- Services d'Accueil SPEcialisé — SASPE pour celles qui les concerne exclusivement.

Il vous en manque une ? Elle est disponible sur simple demande par courriel (flashaccueil@one.be).

MAS

Milieux d'accueil agréés et assimilés **Volume annuel des absences et règlement d'ordre intérieur** (14/03/2013)	Demandes de subsides pour l'année 2013 (4/03/2013)	Milieux d'accueil bruxellois concernés par la convention ACS (ex-FBIE) petite enfance - **Demandes de subsides ACS -** 2013 (4/03/2013)
MCAE et FSO2 ‹ 18 places **Indexation au 1er janvier 2013 du frais de fonctionnement** (3/01/2013)	SAEC **Indexation des interventions de l'ONE au 1er janvier 2013** (3/01/2013)	MCAE **Indexation des interventions de l'ONE au 1er janvier 2013** (3/01/2013)
Crèches, Crèches Parentales, Prégardiennats et des Services d'Accueillants organisés par une crèche **Indexation au 1er janvier 2013 des honoraires médicaux, des frais de déplacement pour les médecins et des coûts de la séance d'activité collective au 1er janvier 2013** (3/01/2013)		

MANS - MAS - SASPE

Déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants exercice 2013 revenus 2012 (4/03/2013)

Déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants exercice 2013 revenus 2012 - Lettre aux parents (9/04/2013)

IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR

PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...

ONE OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

ONE.be

CONTACT
flashaccueil@one.be
02 542 15 80

POUR RECEVOIR LA VERSION ÉLECTRONIQUE :
flashaccueil@one.be

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO
Stéphanie BLAFFART
Anne BOCKSTAEL
Nathalie CLAES
Leen CORTEBEECK
Michel DECHAMPS
Marylène DELHAXHE
Chafia EL MIMOUNI
Hayet ERGHOUNI
Anne FORTEMPS
Raphaël GAUTHIER
Bernard GEERTS
Eddy GILSON
Hanane ISMAILI
Jacques LOMBET
Lucia PEREIRA
Nicole ROLAND
Najad JERROUDI
Thérèse SONCK
Isabelle VANVAREMBERGH
Céline VILAINE

Remerciements au Comité de rédaction
MISE EN PAGE
Corinne DUJARDIN
Dominique VINCENT

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles

TIRAGE
4900 exemplaires

N° D'ÉDITION
D/2013/74.80/09